

Santé et développement durable

L'exemple de Beaumont, Ville-Santé OMS

Compte Rendu

Le 27 septembre 2011, la Plate-forme 21 a organisé une rencontre à Beaumont sur le thème de la santé-environnement. Les intervenants, Marc SAUMUREAU, adjoint au maire et François SAINT-ANDRÉ, maire de Beaumont ont expliqué leur démarche d'adhésion au réseau des Villes-Santé OMS. Suite à ces présentations, les participants, issus d'autres collectivités ou du secteur de la santé ont partagé leurs expériences et débattu des questions de santé-environnement.

Sommaire

Sommaire	1	1. Fonctionnement et philosophie du réseau des Villes-Santé OMS	8
I – Tour de table	1	2. Motivations et engagement de Beaumont.....	8
II – Les Villes Santé OMS	3	3. Organisation et moyens	9
1. Qu'est-ce qu'une Ville-Santé ?	3	4. Exemples d'actions.....	9
2. Le réseau	3	5. Politiques territoriales de santé	11
3. Villes-Santé dans les municipalités en France	5	V – Pour aller plus loin	13
4. Organisation.....	6	6. Coordonnées	13
La démarche de Beaumont	7	7. Documents	13
Échanges	8	8. Sites.....	13

I – Tour de table

Présentation des participants et de leur motivation pour participer à la rencontre

- **Marc SAUMUREAU**, adjoint au maire de Beaumont à l'environnement et au développement durable ; coordinateur réseau Ville-Santé OMS.
- **François SAINT-ANDRÉ**, maire de Beaumont, ville de 12 000 habitants. Vice-président de Clermont Communauté chargé de l'habitat. Beaumont accorde une importance particulière aux questions de développement durable depuis 2001 mais a fait le choix de ne pas s'engager dans un agenda 21, mais plutôt dans la démarche Ville-Santé.
- **Marie-Jo INÇABY**, responsable des secteurs logement-santé et environnement de l'association CLCV Puy-de-Dôme (Consommation-Logement-Cadre de Vie).
- **Patricia POUX**, chargée de mission développement durable et développement rural au Conseil Régional d'Auvergne. S'occupe des programmes européens Leader. Souhaite savoir si le réseau Ville-Santé s'adresse également aux territoires ruraux.
- **Fabrice BRETEL**, coordinateur santé du secteur Thiers-Ambert où un projet territorial santé est pressenti. Venu pour trouver des pistes de réflexions pour son territoire, plutôt rural.
- **Elie FAYETTE**, président de la Plate-forme 21.
- **Christophe JAURAND**, chargé de projet à [l'IREPS Auvergne](#) (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé d'Auvergne). En 2008, une première rencontre pour valoriser la démarche Ville-Santé a été organisée en partenariat avec la ville de Beaumont. Annette Sabouraud, présidente de l'association S2D a rencontré des

représentants des villes de l'Agglomération clermontoise. L'IREPS assure la promotion de la démarche Ville-Santé à l'échelle du territoire et accompagne les villes candidates.

- **Véronique COLAS-FIORINI**, adjointe au maire d'Issoire en charge de la solidarité, de l'action sociale et de l'insertion. A travaillé avec le CCAS sur la candidature d'Issoire pour être Ville-Santé OMS. En attente de réponse.
- **Marie BAYSSAT**, adjointe au maire d'Issoire à l'enfance et à la jeunesse.
- **Romain POCRIS**, chargé de l'Agenda 21 d'Issoire Communauté. Veut voir si le volet Ville-Santé peut intégrer la partie santé de l'Agenda21.
- **Annabelle VAUX**, association ISIS, coordinatrice de santé sur le bassin d'Issoire. A suivi la démarche d'adhésion de la commune.
- **Jérôme DARTAILH**, Conseil Général du Puy-de-Dôme. animateur local d'insertion de la circonscription de Cournon. Représente l'équipe d'encadrement. Souhaite voir ce qu'est une Ville-Santé OMS, ce qui peut être fait dans ce cadre.
- **Christelle DHAINAUT**, Draaf Auvergne, chargée de mission alimentation, notamment de la déclinaison régionale du programme national pour la nutrition.
- **Annette BOUQUET**, chargée de mission Écophyto 2018¹ à la Draaf, programme de réduction de l'utilisation des pesticides au niveau de l'agriculture et hors agriculture. Ce programme comporte un volet santé.
- **Gilles BIDE**T, Chef du bureau des risques sanitaires, de la prévention et des questions ambulatoires à l'Agence Régionale de Santé (ARS). Le bureau s'intéresse notamment aux projets territoriaux d'action pour la santé et à l'évaluation et la gestion des risques sanitaires liés à l'environnement.

¹ Lien en fin de compte rendu, rubrique [« Pour aller plus loin »](#)

1. QU'EST-CE QU'UNE VILLE-SANTÉ ?

Une Ville-Santé a pour **ambition d'améliorer l'état de santé et de bien-être de ses habitants**. Pour atteindre cet objectif, une Ville-Santé se doit d'agir sur les conditions socio-économiques de ses habitants, par exemple sur les questions d'eau et de logement.

Les **valeurs** qui portent cette ambition sont :

- Le partenariat : on agit en relation avec d'autres secteurs : publics, privés, associatifs. Ce n'est pas seulement le projet de la ville, mais aussi de ses partenaires.
- La réduction des inégalités de santé.
- La participation active de la population.



Dahlgren, G. (1995) European Health Policy Conference: Opportunities for the Future. Vol. 11 – Intersectoral Action for Health. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe.

2. LE RESEAU

Les Villes-Santé sont regroupées au sein de réseaux : le réseau mondial, le réseau européen, le réseau des pays francophones, et les réseaux nationaux et régionaux au sein desquels s'organisent les échanges et les partages d'expériences.

Le **réseau Européen** regroupe 90 villes et a vu différentes phases de cinq ans se succéder, chaque phase ayant ses propres objectifs.

Depuis 1998, les Villes-Santé sont intégrées dans les agendas 21 locaux.

● Phase III (1998-2002)

⇒ **Intégration avec les Agenda 21 locaux**

● Phase IV (2003-2008)

- ⇒ Aménagement urbain sain
- ⇒ Être actif
- ⇒ Études d'Impact sur la santé
- ⇒ Vieillir en bonne santé

● Phase V (2009-2013)

- ⇒ **Santé et équité dans toutes les politiques locales**
- ⇒ Environnements de soutien
- ⇒ Vivre en bonne santé
- ⇒ Urbanisme et santé



L'Association du **Réseau Français des Villes-Santé** de l'OMS a été créée en 1990. Elle regroupe maintenant plus de 70 villes et 3 communautés d'agglomération.



Sur la carte, on remarque qu'il y a **peu d'adhérents en Auvergne** : seulement Beaumont et Yzeure (en attendant Issoire). Yzeure n'est plus active dans sa démarche. Ce relatif isolement ne facilite pas les échanges régionaux.

Beaumont est aussi **une des plus petites communes** du réseau Français.

Le **bureau national** de l'association est présidé par Nancy avec Rennes et Grenoble comme vice-présidentes. Bourgoin-Jallieu tient le secrétariat et Montpellier la trésorerie. Beaumont échange surtout avec Bourgoin, étant donné que les villes sont de tailles semblables.

Les activités du Réseau Français permettent aux villes :

- **d'échanger** leurs expériences locales et leurs outils de santé publique : via les mails d'information, le site web, des journées d'échanges (Villes, mobilités & santé en mars 2010 ; Agences régionales de santé en octobre 2010 ; Villes, santé et bien-être en février 2011 ; Habitat et santé en octobre 2011, ...), et autour des réseaux régionaux : Nord, Grand Sud, Grand Ouest, Arc Alpin. Beaumont a du mal à se positionner car elle ne correspond à aucun de ces secteurs et a peu de villes alentours pour échanger.
- de **travailler** dans le cadre de conventions : quand une ville en a besoin, elle peut faire appel au réseau.
- **d'organiser** des journées de réflexion : par exemple sur les gens du voyage en 2009, santé environnementale et habitat (2010-2011)
- de **divulguer** au plus grand nombre les principes de la Santé pour tous et les principes fondamentaux des Villes-Santé établis dans trois documents : la **Charte d'Ottawa**² (1986), la **Charte d'Aalborg**, adoptée à la conférence européenne sur les villes durables en 1994, et la **Déclaration de Zagreb**³, incitant les collectivités à aller plus loin sur les questions de santé
- **d'entretenir** un lien privilégié avec l'OMS.

² Lien en fin de compte rendu, rubrique [« Pour aller plus loin »](#)

³ Liens en fin de compte rendu, rubrique [« Pour aller plus loin »](#)

Questions :

Fabrice BRETEL : Les villes du réseau PNNS sont-elles intégrables à ce réseau ?

Christophe JAURAND : Oui si elle en fait la demande. La politique alimentaire rentre pleinement dans la démarche de promotion de la santé.

Il faut transmettre sa candidature auprès du réseau français des Villes-Santé OMS. Chaque ville peut faire la demande si elle est cohérente avec les objectifs présentés et les valeurs de la promotion de la santé et s'il y a une volonté d'échanges de pratiques. Pour les conditions d'adhésions à réunir, voir

Le Programme National Nutrition Santé (PNNS) est un plan de santé publique ayant pour objectif général l'amélioration de l'état de santé de la population en agissant sur les questions de nutrition. Il a été lancé en 2001, puis renouvelé tous les 5 ans. Le PNNS2 (2006-2010) a eu pour objectif, entre autre de développer les programmes et actions locales. Certaines villes se sont engagées suite à la signature de chartes de ville active. Elles travaillent notamment sur les questions de restauration scolaire et d'activité physique.

En Auvergne, Aurillac, Thiers, Dutrol et Bellerive-sur-Allier font partie de ce réseau

Plus d'infos sur : <http://www.mangerbouger.fr/pnns/>

sur le site des Villes-Santé. La ville est une échelle prioritaire de la promotion de la « santé », définie non pas exclusivement comme l'absence de pathologies physiques mais bien, dans une approche globale, comme bien-être physique, psychologique et social de l'individu. À ce titre, la ville intervient sur l'ensemble des déterminants de santé (habitat, alimentation, sport, politique sociale ...) de la population.

Patricia POUX : La démarche Ville-Santé ne concerne que les habitants de la ville en question ? Par exemple, est-ce que les villes thermales entrent dans cette démarche ?

Marc SAUMUREAU : Ce qu'il faut prendre en compte avant tout, c'est l'état d'esprit de la Ville-Santé qui met en avant la problématique de santé « pour tous ». La ville peut travailler sur les logements insalubres, le relogement des individus.

3. VILLES-SANTE DANS LES MUNICIPALITES EN FRANCE

Les Villes-Santé travaillent sur les déterminants sociaux de la santé (voir schéma p.2). Une Ville-Santé a une approche « socio-écologique », et agit en priorité sur les déterminants de la santé, notamment :

- Les conditions de vie (logement, nourriture, transport...)
- Les conditions de travail
- La qualité de l'environnement physique, social et culturel.

La municipalité ne fait pas tout ! **Elle agit en relation avec les autres collectivités et les acteurs du territoire.**

Quelques réflexions :



L'approche « saine » permet aux gens de se croiser davantage, de se côtoyer et d'améliorer les échanges.



Et aussi Pédibus ou Car-à-pattes (Angers, Villeurbanne, La Rochelle, ...), marches pour les seniors (Wasquehal, Boulogne-Billancourt, ...), etc.

Beaumont a tenté de mettre en place un **Pédibus** (les parents récupèrent les enfants selon un circuit pédestre pour les conduire à l'école). Malgré la volonté publique, la demande des parents et le soutien du SMTC, l'engagement citoyen a fait défaut et la mise en œuvre n'a pas eu lieu. D'où l'intérêt d'intégrer la population en amont pour s'approprier le projet.

4. ORGANISATION

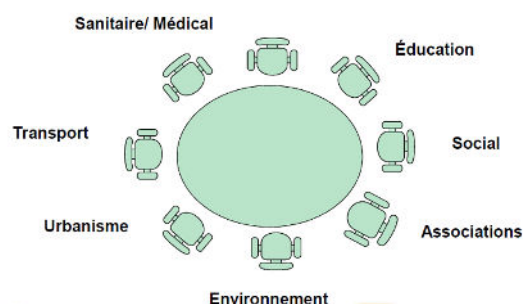
Les conditions nécessaires pour le développement d'une Ville-Santé :

- L'engagement du maire
- Un comité intersectoriel
- Un coordinateur et un élu « pilote »
- Un profil/diagnostic et un plan fixant les priorités et objectifs. Beaumont a fait le diagnostic et est en train d'élaborer le plan, qui peut contenir des orientations et des objectifs.
- Un rapport annuel.

Un **groupe de pilotage** « Ville-Santé » inclut des élus mais aussi des personnalités hors de ce cercle : référents « services », associations, secteur médical, société civile. Il a pour objectif d'aborder les différents aspects d'une Ville-Santé.

L'OMS préconise certaines formes d'organisation notamment dans le fascicule « **Vingt étapes pour réussir un projet Villes-Santé** »⁴. Il faut pouvoir adapter ces éléments à la situation locale : dans certaines villes, la mobilisation de toute l'équipe municipale n'est pas acquise. Il s'agit alors de faire en sorte que chacun soit convaincu et partie prenante de la démarche. A Beaumont, la volonté politique est forte et l'équipe déjà mobilisée autour de ce projet, il est donc possible de s'affranchir de cette organisation plus adaptée aux grandes villes.

Groupe de pilotage: Villes-Santé



⁴ Disponible sur le site de l'OMS, voir rubrique « [Pour aller plus loin](#) »

1. CANDIDATURE

Beaumont, ayant réalisé déjà un certain nombre d'actions de développement durable, envisageait de se lancer dans un **Agenda 21**. L'adhésion au réseau Ville-Santé permettait d'aller beaucoup plus loin que l'Agenda 21, notamment sur les questions de santé. La candidature a été approuvée en 2009.

Beaumont a mis en avant ses atouts autour des questions de santé-environnement. Le **dossier de candidature** s'est organisé autour de 4 axes :

- L'écologie : prise en compte de l'environnement et du développement durable forte : lutte contre l'engorgement des rues, fleurissement en accord avec le respect de l'environnement, ...
- La santé : agir pour le renforcement des partenariats avec les organisations de santé, mise en place de défibrillateurs, prise en compte des questions d'hygiène et de sécurité
- La solidarité : poursuivre une politique sociale ambitieuse où chacun trouve sa place dans la cité
- La démocratie participative, une vraie force facilitant la participation de la population aux décisions

2. DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS

L'équipe municipale avait besoin d'un **diagnostic** pouvant donner une vision complète de la situation de Beaumont, ses réalisations et ses possibilités d'action dans le domaine de la santé. En raison de moyens financiers limités, Beaumont ne pouvait faire appel à un bureau d'étude. Le diagnostic a été réalisé par des étudiants en Master « Stratégies d'aménagement des villes petites et moyennes et de leurs territoires » à l'Université Blaise Pascal dans le cadre d'un projet collectif. Leur analyse s'est articulée autour de 4 thématiques :

- Environnement : biodiversité, chemin vert, eau, assainissement, énergie, déchets...
- Urbanisme : déplacements, logements insalubres, ...
- Social, culturel et restauration scolaire
- Économie

Chaque thématique a été évaluée, avec une notation de la performance. Présenté aux services de Beaumont, ce diagnostic a été une bonne base de travail : il a été discuté et mis à disposition de tous les agents de la collectivité.

La chargée de mission Ville-Santé est venue voir les élus ainsi que les responsables de services pour que chacun ait les mêmes bases, entende le même discours, et donc que la démarche soit partagée par tous.

On ne veut pas faire de la stratégie Ville-Santé une partie à part, mais intégrer de manière systématique la problématique de la santé dans toute action ou démarche.

Nos difficultés actuelles sont d'ordre financières. Il nous faudrait une personne à plein temps pour suivre les dossiers et coordonner nos actions mais pour l'instant on ne peut se le permettre.

1. FONCTIONNEMENT ET PHILOSOPHIE DU RESEAU DES VILLES-SANTE OMS

Marie-Hélène MOINET (PF21) : **L'adhésion est-elle réservée aux villes ?**

Marc SAUMUREAU (Beaumont) : Dans le réseau Français, il y a des **communautés d'agglomération**. Beaumont est la plus petite ville, mais une commune encore plus petite pourrait adhérer. Ce qui compte, c'est la volonté et les moyens qu'on peut mobiliser.

Pour adhérer, il faut (1) en faire la demande, (2) s'engager sur la charte d'Ottawa et d'Aalborg+10 au conseil municipal.

Christophe JAURAND (Ireps) : La Charte d'Ottawa promeut les valeurs de promotion de la santé, sans préconisation sur l'échelle territoriale de mise en œuvre. Au Québec, on a un réseau des « **villes et villages en santé** ». De même, en Suisse, les actions de promotion de la santé sont rattachées aux enjeux des différents niveaux de territoires. Il n'y a pas une échelle territoriale d'action en matière de santé il y a des échelles de mobilisation.

Véronique COLAS-FIORINI (Issoire) : **Avez-vous des contacts avec des communes d'autres pays ?**

François SAINT-ANDRÉ (Beaumont) : Oui, principalement avec le réseau francophone notamment le Québec mais aussi la Suisse, et un peu l'Allemagne.

Christophe JAURAND : À travers les exemples qu'on peut voir dans les autres pays, on saisit **l'étendue de la notion de santé** : par exemple, dans certains plans santé, le fleurissement des maisons est un indicateur de la qualité de vie des habitants. **En France, la culture réduit trop souvent la santé aux questions de pathologie** alors que la santé mise en avant dans cette démarche est **la santé-bien être**. Cela devrait intéresser tous les élus car la finalité de leur engagement, c'est effectivement le bien-être de la population.

Thomas BOBILLOT (PF21) : **Comment justifiez-vous l'échelle de la ville comme une échelle pertinente d'action en matière de santé ?**

Marc SAUMUREAU : L'échelle de la Ville nous permet d'agir avec **plus de proximité et de mobiliser des moyens**. On peut travailler directement avec les associations, avec le CHU par exemple. La ville a pour rôle d'orchestrer les actions avec ces différents acteurs.

Notre engagement, c'est de faire de la santé un droit pour tous. Nous voulons réfléchir à ne pas creuser le fossé entre les différentes populations. Quand on met on place une action, il nous tient à cœur de ne pas léser ceux qui n'ont pas les moyens.

2. MOTIVATIONS ET ENGAGEMENT DE BEAUMONT

François SAINT-ANDRÉ : **Selon nous, la Ville-Santé donne une approche plus palpable de la logique d'une ville durable que la démarche Agenda 21, trop normée à notre goût**. La direction que nous prenons, c'est celle d'améliorer le bien-être (physique, psychique et social) de la population. La mise en œuvre des mesures est assez libre, et dépend des exigences qu'on veut bien se donner. Le réseau des Villes-Santé donne des idées d'expériences qui vont au-delà de l'Agenda 21. Il permet aussi de décroisonner les secteurs et les responsabilités.

Patricia POUX (Conseil Régional) : Y-a-t-il une méconnaissance des possibilités d'action dans la santé-environnement en milieu rural, comme c'est le cas pour les Agendas 21 ?

François SAINT-ANDRÉ : L'Agenda 21 est trop souvent vu comme un gadget qui coûte cher. Nous avons été séduits par la souplesse permise par la démarche Ville-Santé. Suite à la venue de la chargée de mission nationale, on a amené les chefs de service à s'emparer de notre engagement. Ils sont maintenant demandeurs, participatifs et aussi force de proposition.

Gilles BIDET (ARS) : Deux questions : **Est-ce que le cahier des charges Ville-Santé impose certaines contraintes ? Quel avantage tirez-vous de votre démarche ?**

Marc SAUMUREAU : Les exigences, c'est la signature de la Charte d'Ottawa et d'Aalborg +10. En dehors de ça, il n'y a pas d'exigence en tant que tel de la part du réseau. **Notre engagement est avant tout moral** : on estime

qu'on a des résultats à obtenir, vis-à-vis de nous et de nos administrés, on doit avancer. On s'engage aussi à échanger avec les autres Villes-Santé.

Cet engagement nous apporte une exigence morale qui nous oblige de penser à intégrer la dimension santé dans tous nos projets. La venue de Zoé Héritage et d'Annette Sabouraud nous donne envie, aux élus et aux services, d'aller plus loin.

François SAINT-ANDRÉ : **Cette démarche donne du sens à notre action**, au-delà de la pédagogie. Par exemple pour l'écoquartier, on a eu une approche environnementale de l'urbanisme en mettant pour cible prioritaire la santé. **Cela nous a donné une orientation pour réaliser les cahiers des charges.**

Marc SAUMUREAU : L'obtention d'une « fleur » de ville fleurie a été un fort élément de mobilisation et nous oblige à aller encore plus loin dans la qualité et la **cohérence de la définition de nos politiques**. Le cas s'est présenté pour notre projet de nouvel Hôtel de Ville où on a pu répondre à un paysagiste qui ne répondait pas au cahier des charges

Gilles BIDET : **Est-ce que votre engagement vous permet d'obtenir plus facilement des subventions pour vos projets ?**

Marc SAUMUREAU : On ne sait pas pour l'instant. Sans doute oui.

Elie FAYETTE (PF21) : Vous êtes partis d'un contrat moral vis-à-vis des habitants de la ville pour aller vers un véritable contrat de progrès puisque vous intégrez le facteur santé dans les cahiers des charges de vos futures réalisations ce qui va, me semble-t-il, au-delà des exigences de la charte d'Ottawa.

3. ORGANISATION ET MOYENS

Patricia POUX : En zone rurale, il n'y a pas de services. Le code des marchés publics pose problème et les moyens financiers sont encore moins importants que ceux de Beaumont.

Thomas BOBILLOT : **Comment définir des objectifs et cibler l'action de la commune alors qu'il n'y a pas beaucoup de moyens et les domaines d'action sont très nombreux ?** Par le travail avec les habitants, associations et entreprises ?

Marc SAUMUREAU : Ce qui ne coûte rien, c'est de définir des partenariats, une méthodologie, une organisation. Cela nécessite juste du temps.

Concernant les actions qui nécessitent un investissement, il y a la question de la définition des indicateurs de suivi, la conduite de la démarche. Il y aurait un travail à temps plein sur ce sujet.

Patricia POUX : Les mesures prises peuvent **engendrer des surcoûts**. Par exemple pour la peinture limitée en produits toxiques. Comment le gérer ?

Marc SAUMUREAU : Il est vrai que l'exemple de la peinture est assez frappant. En revanche, pour les produits d'entretien, ce n'est pas toujours le cas : on peut économiser sur le nettoyage en utilisant des produits plus sains. **Les surcoûts ne sont pas rédhibitoires, et il y a des possibilités de subventionnement.** On passe parfois beaucoup de temps sur les dossiers de demande de subventions pour équilibrer.

Gilles BIDET : On a beaucoup parlé de **moyens**. En raison de notre politique et du contexte financier, l'ARS s'oriente davantage vers une aide aux collaborateurs impliqués sur **des secteurs plus importants que l'échelle de la seule commune**. Par exemple sur une échelle intercommunale ou l'aide aux coordinateurs de santé sur des territoires importants.

Véronique COLAS-FIORINI et Marie BAYSSAT (Issoire) : **Nous avons beaucoup de points communs avec Beaumont.** Par exemple sur la démarche d'acquisition de la 4e fleur, on a les mêmes effets au sein de la municipalité. On réfléchit également à un parcours de santé.

L'Agenda 21 est porté par la communauté de communes et cela va dans le même sens. Le travail des élus est primordial car nous n'avons pas de personne attitrée pour mener le projet.

Marc SAUMUREAU : C'est ce qui nous inquiète car si cela ne repose que sur des élus, l'élan cassera un jour ou l'autre.

4. EXEMPLES D' ACTIONS

Marc SAUMUREAU : Le Québec est très actif et en avance sur les questions de santé. **Les transports en commun** peuvent s'arrêter sur la simple demande d'un usager. Il existe **des tables à langer dans les lieux publics**. En Suisse, on peut citer la **transformation de délaissés de terrain en zones de cultures maraîchères**.

François SAINT-ANDRÉ : Le service de la **médecine du travail du CHU** souhaitait que **le chemin vert de Beaumont soit aménagé** à proximité du CHU pour pouvoir être utilisé par le personnel comme un parcours de training pour la prévention des maladies cardio-vasculaires. Le projet n'a pas abouti faute de moyens. De l'autre côté, dans le bois de la Châtaigneraie où se situe la clinique, nous avons proposé **d'aménager un parcours santé, accessible aux personnes à mobilité réduite**, qui pourrait être utilisé tant par les patients que les Beaumontois. Cela permettrait de faire un lien entre le milieu de la clinique et la ville. Ce projet devrait se débloquer et être finalisé car le nouveau directeur est volontariste en la matière.

On a déjà aussi des projets très intéressants, comme par exemple **le projet éducatif au sein des structures du pôle petite enfance**. L'objectif est de **favoriser l'apprentissage de la motricité et le développement des compétences des jeunes enfants**.

Marc SAUMUREAU : Le décroisement entre les acteurs peut avoir lieu également dans **les relations avec les entreprises**. La dimension de **responsabilité sociétale**, développée par la Plate-forme implique une ouverture de l'entreprise sur l'extérieur. Par exemple une collectivité (laquelle ?) qui n'avait plus de cantine s'est entendue avec une entreprise pour partager la cantine ouverte pour tous.

Autre exemple, ce matin nous avons travaillé sur les questions **d'éclairage public**. L'objectif est d'éclairer mieux, économiser et ne pas pénaliser les habitants. Il est nécessaire d'avoir un travail de concertation pour définir des objectifs.

Elie FAYETTE : Pour **amener les entreprises qui ont leur siège sur la commune à s'engager**, il faut du temps. La notion d'ancrage territorial, est au cœur de la norme ISO 26 000, et il faut persuader les entreprises de l'intérêt de cet ancrage territorial pour les amener à prendre en compte les parties prenantes externes à l'entreprise, plus particulièrement les habitants du lieu d'implantation. C'est un travail important qui se trouve facilité, voire guidé par les actions menées par la ville elle-même.

François SAINT-ANDRÉ : Nous sommes engagés également dans les questions d'**habitat durable**. En Allemagne, il n'y a pas de surcoût à la construction basse consommation ou passive. Pour l'instant, notre politique volontariste engendre des surcoûts, mais j'attire votre attention sur la notion de **retour sur investissement**, qui n'est pas assez prise en compte. Par exemple, sur une opération, on a fait le choix de la **géothermie réversible**. Le retour sur investissement se fait en 5 ou 6 ans.

Patricia POUX : Les bailleurs sociaux sont imbattables au niveau des prix au m², mais les matériaux utilisés ne sont pas forcément les plus intéressants sur des critères de développement durable (fenêtres en PVC, ...)

François SAINT-ANDRÉ : Il faut en effet faire des choix, tout en sachant qu'il n'est pas forcément évident de **déterminer si un produit ou un matériau est sain ou pas sain**

Il y a également la question de **l'économie grise** et la prise en compte des **circuits courts** : par exemple le **photovoltaïque** peut être produit très loin de chez nous, on privilégiera donc la **géothermie** ou le **solaire thermique**. Dans les bâtiments basse consommation, il y a une révolution culturelle à mener dans l'utilisation de l'appartement. Il est important **de former et sensibiliser les usagers et les bailleurs**.

Quand on parle d'habitat durable, cela implique de **nouveaux process de construction** pour lesquels il faut **développer la formation**. Pour le projet d'écoquartier que Clermont Communauté porte, il y a un manque de formation des artisans aux techniques de construction durable.

À Beaumont, nous avons souhaité que notre chantier du nouvel Hôtel de ville soit exemplaire. Nous souhaitons **faire appel aux chantiers école**.

Enfin, sur Clermont Co, nous avons pour projet de créer un **Cluster sur le BTP**. C'est un regroupement d'entreprises, en lien avec la CCI, la formation, porté par Macéo et qui devrait être boosté par les projets de collectivités.

Marie-Jo INÇABY (CLCV) : **On fait beaucoup de choses, mais elles ne sont pas toujours expliquées**. Comment faire en sorte que le travail des agents devienne un travail partagé par les habitants y compris dans leur propre fonctionnement familial ? **Toute la ville doit se sentir concernée**. Par exemple pour le **fleurissement**, si vous réduisez l'utilisation de produits phytosanitaires, votre démarche est cohérente si **les particuliers font de même dans leur propre jardin**.

Marc SAUMUREAU : Dans cette optique, nous attribuons un **prix pour les jardins potagers basé sur la qualité visuelle mais aussi sur les pratiques des jardiniers** : que font-ils pour la récupération d'eau, la limitation de l'usage des phytosanitaires... Nous avons un partenariat avec les Jardiniers de France et Botanic.

Nous proposons aussi à la **location des jardins potagers** appartenant à la commune. Location liée à l'acceptation d'une charte. Notre volonté, c'est d'associer les jardiniers à notre démarche.

François SAINT-ANDRÉ : Pour qu'il n'y ait pas de hiatus entre les élus et les habitants, nous avons **une politique de démocratie participative**⁵ avec :

- Des formations "conférences-débats" pour discuter par exemple des éco-quartiers
- Des Comités consultatifs d'experts citoyens (volontaires tirés au sort) qui s'expriment sur les grands projets de la ville
- Des rencontres de quartiers
- Des votations citoyennes sur trois projets
- Nous lançons maintenant un dispositif d'"habitants relais", des volontaires qui font remonter les idées et les projets.

Les Beaumontois ont pris l'habitude de participer à ces actions.

Marc SAUMUREAU : Des livrets explicatifs aident les nouveaux usagers des bâtiments basse consommation à utiliser les nouveaux locaux. Habiter dans un écoquartier n'est pas toujours évident.

Marie-Jo INÇABY : **Certains usagers ont de gros problèmes pour s'approprier les logements des écoquartiers. Il est nécessaire de travailler en amont de leur construction.**

Gilles BIDE : Travailler en amont, c'est aussi sensibiliser les artisans, les architectes, ...

Christophe JAURAND : Sur cette thématique, les Québécois sont en avance. Les habitants prédéfinissent une volonté d'aménagement par et pour eux.

François SAINT-ANDRÉ : L'Ophis a un projet de **coopérative d'habitant**. C'est difficile à mettre en œuvre parce qu'il faut être acteur plutôt que consommateur.

Jérôme DARTAILH (CG63) : On peut **ajouter** la dimension d'**Économie Sociale et Solidaire** dans ces projets. Par exemple Biau Jardin, une entreprise d'insertion pour la vente de fruits et légumes de l'agriculture biologique pour et Auvergne Sin'Agua pour le nettoyage des véhicules sans eau à Cournon.

5. POLITIQUES TERRITORIALES DE SANTE

Annabelle VAUX (association IRIS) : **Quel lien est possible entre les contrats locaux de santé (CLS) et les Villes-Santé ?**

Gilles BIDE : La mise en place de CLS est actuellement assez libre et ouverte mais il y a quelques contraintes : s'inscrire dans les priorités régionales de santé, ce qui est assez aisé, et coordonner la prévention, le soin et le médicosocial.

Pour l'instant, il n'y a pas de cahier des charges. C'est l'initiative locale ou territoriale qui s'insère dans un PLS puis il y a une contractualisation (objectifs, actions, évaluation). C'est un moyen de bénéficier du réseau des partenaires de la santé. Il y a actuellement des zones prioritaires dans le département (Mont Dore, Combrailles, Thiers-Ambert)

Marie-Jo INÇABY : La CLCV anime **un atelier santé-ville** dans les quartiers nord de Clermont. Nous pouvons vous le présenter.⁶

Christophe JAURAND : Début 2012, il y aura sans doute 4 Villes-Santé dans la région : Chamalières, Issoire, Beaumont, Izeure. La question de la mise en réseau et de l'accompagnement de ces villes pour la mise en place de plan santé se pose. Une commune doit pouvoir disposer d'une ressource professionnelle en ce sens. Il serait intéressant de bâtir un projet en lien avec l'ARS et le Conseil Régional ?

Patricia POUX : Rappelons que le Conseil Régional n'a pas la compétence santé.

Christophe JAURAND : Au vu de la définition globale de la santé partagée à l'échelle mondiale, incluant l'ensemble des facteurs qui s'y rattachent (mobilité, logement, alimentation, emploi ...), la démarche Ville-Santé s'inscrit pleinement dans un appui aux territoires pour un développement durable et une amélioration globale de

⁵ Les actions de Beaumont en matière de démocratie participative ont été présentée au sein de la Plate-Forme 21, voir lien rubrique [« Pour aller plus loin »](#)

⁶ lien rubrique [« Pour aller plus loin »](#)

la qualité de vie des habitants. Cette démarche ne se limite pas à l'accès aux soins mais constitue bien une démarche d'innovation, de démocratie participative et de développement local.

COORDONNEES

- Marc SAUMUREAU : marc.Saumureau@ac-clermont.fr
- Zoé HÉRITAGE, chargée de mission Villes-Santé : zh@villes-sante.com

DOCUMENTS

- Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé :
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0003/129675/Ottawa_Charter_F.pdf
- Charte des villes Européennes pour la durabilité (Charte d'Aalborg) :
http://www.villes-sante.com/datas/doc_som/f02d.htm
Charte d'Aalborg +10 :
http://www.aalborgplus10.dk/media/pdf2004/aalborg_commitments_french_final.pdf
- Déclaration de Zagreb sur les Villes-Santé :
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0010/101080/E92475.pdf
- *Vingt étapes pour réussir un projet Villes-Santé*, Organisation Mondiale de la Santé
http://www.euro.who.int/_data/assets/pdf_file/0007/101014/E85710.pdf
- Démocratie Participative à Beaumont, 5 fiches expériences à retrouver sur le site de la Plate-Forme 21 :
<http://www.plate-forme21.fr/repertoire-des-experiences/article/democratie-participative-a>
-

SITES

- Réseau Français des Villes-OMS : www.villes-sante.com
- Le Plan Écophyto 2018 :
<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto-2018>
- Programme National Nutrition Santé (mangerbouger)
- Atelier Santé-Ville de Clermont-Ferrand : <http://sante-clermont-nord.org/>